



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Agriculture et forêt : budget

Question écrite n° 50493

#### Texte de la question

M Yves Freville attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le virement de 139,65 millions de francs du chapitre 44-41 - amélioration des structures agricoles, FASASA - au chapitre 44-54 - valorisation de la production agricole, subventions économiques et apurement FEOGA -, virement effectuée par le décret no 91-1172 du 15 novembre 1991. Il lui demande de lui préciser les raisons de ce virement et l'emploi précis de cet important crédit.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le virement de 139,65 millions de francs effectuée du chapitre 44-41 vers le chapitre 44-54 par le décret no 91-1172 du 15 novembre 1991 a pour objet de permettre le financement d'une partie du programme d'aide au revenu agricole. Cette opération a été rendue possible grâce aux disponibilités dégagées sur les actions financées par l'ancien FASASA.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Freville Yves](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50493

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4738